

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets huileux

Code Eural	15 02 02*
Code déchet	391001

DESCRIPTION

Chiffons, absorbants, emballages vides, matériel filtrant et vêtements de protection souillés par de l'huile

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Point d'éclair : > 55 °C
- Déchets solides
- Dimensions max. 50 x 50 x 50 cm

Conditions générales :

- Pas de pièces métalliques massives pouvant endommager le broyeur
- Pas de déchets souillés par de l'essence, du diluant à peinture ou d'autres solvants
- Pas de matières contenant de l'amiante
- Pas de pots de peinture
- Pas de tuyaux hydrauliques
- Pas de récipients sous pression (tels que bombes aérosols et bouteilles de gaz)
- Pas de matériaux poudreux
- Pas de nattes filtrantes
- Pas de liquides libres
- Pas d'emballages en verre
- Pas de poussière métallique contenant de l'huile